



Arrêt de travail et prêt immobilier

Par Stellou7

Bonjour,

Une amie qui est en train de demander un prêt immobilier sur 20 ans vient de se blesser au travail . Cela pourrait entraîner quelques semaines d'arrêt maladie et ainsi une baisse temporaire de ses revenus.

Sachant que la banque regarde toutes ses rentrées d'argent et ses dépenses, est ce que cela peut porter préjudice à sa demande de crédit immobilier ?

Tout au plus elle sera en arrêt 1 voire 2 mois car heureusement ce n'est pas grave.

Merci pour votre réponse

Par yapasdequoi

Bonjour,

Une baisse de revenus ponctuelle et justifiée ne peut être un blocage à la demande de crédit.

Toutefois si le profil emprunteur semble fragile et que 2 mois d'arrêt peut mettre le budget en péril, la banque restera frileuse ou demandera des garanties supplémentaires.

Chaque banque a ses propres critères, il est conseillé de démarcher plusieurs banques et courtiers.